

# Séance ordinaire du 12 septembre 2011



2011-09  
164

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN**  
**MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Session ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 12 septembre 2011 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy  
Siège # 2 M. Richard Morin  
Siège # 3 M. Normand Pouliot

Siège # 4 M. Paul Joly  
Siège # 5 M. Rosaire Coulombe  
Siège # 6 Mme Madeleine Fortin

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

## **1 - OUVERTURE DE LA SESSION :**

Après la vérification du quorum, madame la mairesse déclare la session ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

### **2 - ACTIVITÉS SPÉCIALES :**

#### **03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Ouverture de la session
- 2 - Activités spéciales
  - 2.1 - Libre
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Adoption des procès-verbaux
  - 4.1 - Session spéciale du 15 août 2011
- 5 - Première période de questions
- 6 - Correspondance

2011-09  
165

- 6.1 - Bordereau de correspondances
- 7 - Hygiène du milieu-recyclage
  - 7.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
  - 7.2 - ECO CENTRE: Projet d'acquisition d'une balance électronique
  - 7.3 - Modification de la résolution # 2011-03-37
- 8 - Sécurité publique
  - 8.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
  - 8.2 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en août 2011 et des engagements du mois suivant.
  - 8.3 - Dépôt du rapport d'inspection annuel des extincteurs
  - 8.4 - Camion citerne
- 9 - Travaux publics-aqueduc-égouts
  - 9.1 - Dépôt des procès verbaux du comité des travaux publics
  - 9.2 - Plan d'intervention révisé (TECQ 2010-2013)
- 10 - Loisirs-tourisme
  - 10.01 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 11 - Urbanisme-développement du territoire
  - 11.01 - Dépôt des procès verbaux du comité d'urbanisme
  - 11.02 - Demande de dérogation mineure, M. Marc-André Poulin
  - 11.03 - Permission d'Hydro Québec, piste cyclable
  - 11.04 - Bail CLSC La Guadeloupe
  - 11.05 - Espace découverte pour les jeunes
- 12 - Finances-gestion des services
  - 12.01 - Dépôt des procès verbaux du comité des finances
  - 12.02 - Comptes du mois d'août 2011 et engagements financiers du mois suivant.
  - 12.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois d'août 2011
  - 12.04 - Dons et commandites
  - 12.05 - Fin. permanent du règlement 419-2010: Acceptation de l'offre
  - 12.06 - Fin. permanent du règlement 419-2010: Autorisation d'emprunt
  - 12.07 - Affectation du fond de roulement
  - 12.08 - Acquisition d'un serveur informatique
  - 12.09 - Avis d'approbation d'un règlement d'emprunt
- 13 - Législation
  - 13.01 - Avis de motion, règlement # 432-2011
  - 13.02 - Avis de motion, règlement # 433-2011
  - 13.03 - Adoption du projet de règlement # 432-2011
  - 13.04 - Adoption du projet de règlement #433-2011
  - 13.05 - Avis de motion, règlement 434-2011
- 14 - Divers
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel qu'énuméré ci-haut en y ajoutant le point:

9.03 - Travaux de drainage, 11e Rue Est

Adoptée unanimement

#### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

#### **04.01 - SESSION SPÉCIALE DU 15 AOÛT 2011**

#### **4.01 - SESSION SPÉCIALE DU 15 AOÛT 2011 :**

Copie du procès-verbal de la session spéciale du conseil tenue le 15 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures

avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Ricard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session spéciale du 15 août 2011, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

## **05 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question.

## **06 - CORRESPONDANCE**

### **6 - CORRESPONDANCE :**

#### **06.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES**

#### **6.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :**

Dépôt du bordereau de correspondances, session de septembre 2011. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

## **07 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

### **7 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :**

#### **07.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

#### **7.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :**

Madame la mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois d'août est de 55.06 T.M./ 5 semaines;
  - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2011 est de 667 tonnes métriques, soit une moyenne de 55.58 T.M. par mois.

**2011-09  
167**

#### **07.02 - ÉCO CENTRE: PROJET D'ACQUISITION D'UNE BALANCE ÉLECTRONIQUE**

#### **7.02 - ÉCO CENTRE, PROJET D'ACQUISITION D'UNE BALANCE ÉLECTRONIQUE :**

Attendu que les services de l'Éco-Centre connaissent une grande popularité auprès de la population;

Attendu que le projet initial prévoyait l'acquisition d'une balance électronique pour camion;

Attendu l'offre de la compagnie Weigh-Tronics Canada, déposée devant ce conseil, pour la fourniture d'une balance électronique usagée;

Attendu le sommaire exécutif préparé par la direction générale concernant le coût des travaux d'aménagement, de transport et d'installation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité:

- d'adopter l'offre de Weigh-Tronics Canada se décomposant comme suit:
  - Balance électronique usagée portative de 30 pieds 12,390.00\$
  - Indicateur / Imprimante 2,110.00\$
  - Frais de l'inspecteur 450.00\$
  - Frais de calibration et mise en marche 1,800.00\$
  
  - Sous total 16,750.00\$
  - Plus taxes
- d'adopter l'estimation des travaux supplémentaires sous la responsabilité directe de la municipalité:
  - Transport
  - Piliers de béton
  - Entrée / sortie et murets de soutien
  - Raccordement électrique et éclairage
  - Déchargement et installation sur piliers de béton
  
  - Sous total
- le conseil affecte un montant de 20,000\$ du fond de roulement pour les coûts d'acquisition alors que les travaux supplémentaires seront assumés par le fond d'opération 2011.

Adoptée unanimement.

**2011-09  
168**

### **07.03 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 2011-03-37**

#### **7.03 - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2011-03-37 :**

Attendu la résolution 2011-03-37 adoptée par ce conseil et dont copie a été remise aux membres du conseil, séance tenante;

Attendu que la municipalité ne peut affecter un montant du fond de roulement qu'à la réalisation d'activités d'immobilisation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, et résolu à l'unanimité de corriger la résolution 2011-03-37 de la façon suivante:

- Le dernier paragraphe de la résolution est remplacé par le suivant:
  - affecte, à la couverture de ce prêt, un montant équivalent en provenance du fonds d'opération 2011 de la municipalité.

Adoptée unanimement.

### **08 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

**2011-09  
169**

### **08.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE**

#### **8.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ INCENDIE:**

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité incendie tenue à 19h, le 6 juillet 2011.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion du 6 juillet dernier du comité incendie et les recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2011-09  
170**

### **08.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN AOÛT 2011 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT.**

#### **8.02 - COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE, ACCEPTATION DES DÉPENSES ENCOURUES EN AOÛT 2011 ET DES ENGAGEMENTS DU MOIS SUIVANT:**

Attendu l'étude par le comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité d'accepter:

- les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois d'août 2011 pour un montant de 13 184.29\$.
- les engagements du mois de septembre 2011 reliés au service d'incendie, au montant de 13 755 \$.

Adoptée unanimement.

### **08.03 - DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION ANNUEL DES EXTINCTEURS**

#### **8.03 - DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL D'INSPECTION DES EXTINCTEURS**

Le directeur général fait dépôt du rapport annuel d'inspection des extincteurs sous la responsabilité de la municipalité La Guadeloupe.

**2011-09  
171**

### **08.04 - 8.04 -CAMION CITERNE**

#### **8.04 - CAMION CITERNE**

Attendu que le service des incendies La Guadeloupe, St-Évariste et Saint-Hilaire se doit de maximiser la protection des citoyens sur son territoire par sa rapidité à arriver et travailler sur les lieux d'un sinistre;

Attendu que le service traverse actuellement une période où les pompiers qualifiés pour conduire un camion d'urgence pourraient ne pas être tous

disponibles lors d'un appel d'urgence particulièrement pendant les heures normales de travail;

Attendu qu'en certaines occasions, le camion citerne est resté en caserne, faute de conducteur;

Attendu que le responsable d'une intervention ne peut être assuré que les chauffeurs qualifiés sont disponibles et effectivement en route avec le camion 609 lors d'un appel;

Devant ce constat, et dans le but de s'assurer de la disponibilité de tous les équipements lors d'un appel d'urgence et afin de maximiser l'efficacité des interventions, sur le territoire desservi par le service d'incendie.

Les membres du comité de sécurité incendie recommandent au conseil de la municipalité gestionnaire que les trois camions du service de sécurité soient regroupés dans une même caserne avec leurs équipements.

Attendu que la caserne no 10, située à St-Évariste, est centralisée et est la seule pouvant accueillir les 3 camions;

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu unanimement, suite aux recommandations du comité du service de sécurité en incendie:

- Que les trois camions du service de sécurité incendie soient regroupés dans la caserne no10 de St-Évariste pour une période d'essai de six (6) mois
- Que le service des travaux publics de La Guadeloupe veuille et puisse continuer de disposer du camion citerne selon les protocoles établis.

Adoptée à l'unanimité

## **09 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

### **9 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :**

2011-09  
172

#### **09.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

##### **9.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS:**

Le directeur général dépose les procès verbaux des réunions du comité des travaux publics, tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter les procès verbaux des réunions suivantes du comité des travaux publics et des recommandations qu'ils contiennent:

- Réunion du 24 août 2011 (projet 11e Ave & 15e rue Ouest)
- Réunion du 31 août 2011

Adoptée unanimement.

2011-09  
173

#### **09.02 - PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ (TECQ 2010-2013)**

##### **09.02 -PLAN D'INTERVENTION RÉVISÉ (TECQ 2010-2013)**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du "Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme

de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)", pour les années 2010 à 2013;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide afin de recevoir la contribution gouvernementale de 667,490\$ qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMROT), monsieur Laurent Lessard, le 2010-06-11;

Attendu que la municipalité a déjà soumis, à la direction des infrastructures du MAMROT, un plan d'intervention et une programmation de travaux de par sa résolution 2011-02-20;

Attendu que la direction des infrastructures du MAMROT demandait à la municipalité La Guadeloupe, le 15 août 2011, de procéder à la modification du plan d'intervention et de la programmation de travaux;

Attendu la correspondance de Génivar, datée du 29 août 2011, adressée à la direction des infrastructures du MAMROT afin de corriger le plan d'intervention et la programmation de travaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité que:

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMROT de la programmation de travaux, modifiée conformément à la correspondance du 29 août 2011, jointe à la présente, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée, par lettre du MAMROT, le 2010-06-11;
- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales lequel est fixé à 28\$ par habitant, par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le MAMROT de toute modification qui sera apportée à la programmation des travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité habilite la firme d'ingénieurs-conseils Génivar inc. à soumettre cette demande au ministère de l'Environnement, du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) afin d'obtenir un certificat d'autorisation quant aux travaux projetés;
- la municipalité confirme son engagement à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation, signée par un ingénieur, de la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée unanimement

### **09.03 - TRAVAUX DE DRAINAGE, 11E RUE EST**

#### **9.03 - TRAVAUX DE DRAINAGE, 11E RUE EST**

Dépôt de la lettre de M. Daniel Quirion et Mme Patsy Dubord concernant des refoulements et inondations fréquentes, de leur sous-sol. Ceux-ci étant présents,

ils interviennent demandant au conseil d'accélérer les travaux de drainage et de déviation du ruisseau.

Mme la mairesse rassure les demandeurs:

- les études préliminaires et les plans d'ingénieurs sont réalisés.
  - les autorisations du MDDEP sont obtenues
  - l'argent nécessaire aux travaux est autorisé par règlement d'emprunt
  - il ne manque que les autorisations de passage
- le conseil souhaite régler cette question au cour des prochaines semaines et procéder aux travaux à l'automne 2011

## **10 - LOISIRS-TOURISME**

### **10 - LOISIRS - TOURISME :**

#### **10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT**

#### **10.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :**

Le directeur général dépose un rapport prévisionnel d'activités du mois de septembre, préparé par la directrice en loisirs.

### **11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

#### **11 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

2011-09  
174

#### **11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME**

#### **11.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ D'URBANISME:**

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenues depuis la dernière séance régulière du conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal de la réunion suivante du comité d'urbanisme et des recommandations qu'il contient:

- Réunion du 20 juin 2011

Adoptée unanimement.

2011-09  
175

#### **11.02 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, M. MARC-ANDRÉ POULIN**

#### **11.02 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE, M. MARC-ANDRÉ POULIN :**

Demande de dérogation de M. Marc-André Poulin, pour le terrain situé sur la 26e Avenue sis sur le lot 19-2-1 Rang 12S du canton de Shenley.

Cette demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement d'un terrain dont la largeur est inférieure à celle exigée à l'article 3.2.3 du règlement sur le lotissement de la municipalité.

- La largeur demandée par le propriétaire du terrain est de 24,38 mètres
- La largeur minimale exigée par le règlement de lotissement est de 27 mètres pour un terrain en zone C-800

Attendu que cette dérogation ne portera pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal de bien vouloir accepter la demande de dérogation mineure, de M. Marc-André Poulin à la condition suivante;

- que l'acheteur du terrain voisin, appartenant à M. Poulin, soit avisé de cette dérogation;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure, à la condition émise par le comité consultatif d'urbanisme, de M. Marc-André Poulin pour le terrain situé sur la 26e Avenue et sis sur le lot 19-2-1 rang S dans le canton de Shenley

Adoptée unanimement

**2011-09  
176**

### **11.03 - PERMISSION D'HYDRO QUÉBEC, PISTE CYCLABLE**

#### **11.03 - PERMISSION D'HYDRO QUÉBEC, PISTE CYCLABLE :**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe a aménagé une section de piste cyclable sur le lot 23 du Rang 13 Sud du canton de Shenley;

Attendu qu'une section de la piste passe sous les servitudes d'Hydro Québec (lignes de transport);

Attendu qu'hydro Québec accorde à la municipalité de La Guadeloupe l'autorisation d'aménager une partie de la piste cyclable sur sa servitude dans un document intitulé "PERMISSION 322119" dont copie est déposée devant ce conseil;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin et résolu à l'unanimité:

- d'adopter le document d'autorisation d'hydro Québec "PERMISSION 322119" ainsi que le plan d'arpentage qui lui est annexé.
- de mandater le directeur général pour la signature du document d'autorisation.
- d'accepter le déboursé de 284.81\$ afin de couvrir les frais administratifs.

Adoptée unanimement.

**2011-09  
177**

### **11.04 - BAIL CLSC LA GUADELOUPE**

#### **11.04 - BAIL CLSC LA GUADELOUPE:**

Attendu la résolution 2011-01-08 de ce conseil déterminant le taux de location d'un immeuble au CSSS Beauce pour les exercices 2011 et 2012;

Attendu que la direction générale de la municipalité a été informée que la direction des services administratifs du CSSS Beauce recommandera au conseil d'administration de cet établissement:

- De procéder à la rénovation complète du pavillon Notre Dame
- De relocaliser les activités du CLSC au Pavillon Notre Dame à la fin de l'exercice 2012

Attendu que la confirmation officielle du projet devrait être transmise au conseil de la municipalité La Guadeloupe au plus tard le 1er novembre 2011;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité:

- de prendre acte de l'avis de la direction du support administratif du CSSS Beauce;
- d'ajuster le prix du bail à 15.00\$ le pied carré à compter du 1er janvier 2012 conformément à la résolution 2011-01-08 de ce conseil;
- de mandater la direction générale afin d'évaluer les différentes options disponibles au conseil quant à l'usage de l'immeuble et à sa propriété.

Adoptée unanimement.

**2011-09  
178**

## **11.05 - ESPACE DÉCOUVERTE POUR LES JEUNES**

### **11.05 - ESPACE DÉCOUVERTE POUR LES JEUNES**

Attendu qu'une enveloppe budgétaire a été réservée, pour la municipalité La Guadeloupe, dans le cadre de la Politique Nationale de la Ruralité (2007-2014), PNR2;

Attendu que la municipalité La Guadeloupe n'a pas engagé la totalité du budget qui lui est autorisé;

Attendu la demande d'aide financière déposée devant ce conseil, dans le cadre du PNR2, visant l'aménagement d'un "Espace découverte pour les jeunes" au sous-sol des locaux de la bibliothèque;

Attendu que ce projet vise à rendre accessibles, aux adolescents de notre communauté, les livres, documents, appareils et logiciels électroniques et autres outils de communication qui sont par ailleurs couramment à la portée des adolescents de milieux urbains;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Guadeloupe:

- adopte le projet "Espace découverte pour les jeunes" à être réalisé au sous-sol de la bibliothèque municipale;
- reconnaisse et mandate Mme France Robert, présidente de la bibliothèque, et Mme Christiane Lacroix, directrice des loisirs, comme gestionnaires du projet et personnes mandatées à autoriser les dépenses;
- dépose une demande formelle de support financier dans le cadre du PNR2;
- accepte de couvrir 33% des coûts du projet "Espace découverte pour les jeunes" jusqu'à un maximum de 30,000\$ soit un déboursé net municipal de 10,000\$

Adoptée unanimement

## **12 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **12 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :**

#### **12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES**

#### **12.01 - DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DU COMITÉ DES FINANCES**

Aucune réunion du comité pour le mois août/septembre

**2011-09  
179**

#### **12.02 - COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2011 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT.**

## **12.02 - COMPTES DU MOIS D'AOÛT 2011 ET ENGAGEMENTS FINANCIERS DU MOIS SUIVANT:**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité des finances qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy et résolu à l'unanimité

- que les comptes du mois d'août 2011, au montant total de 231,107.11 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

• Comptes payés	42,294.57 \$
• Comptes à payer	139,556.95 \$
• Salaires nets versés	32,545.52 \$
• Remises d'employeur	<u>16,710.07 \$</u>
• Total	231,107.11 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de septembre 2011 pour un montant total de 57,380.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

## **12.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS D'AOÛT 2011**

### **12.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS D'AOÛT 2011 :**

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois d'août 2011

2011-09  
180

### **12.04 - DONS ET COMMANDITES**

#### **12.04 - DONS ET COMMANDITES :**

Attendu les demandes déposées devant de conseil et discutées en comité pléniers;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, et résolu à l'unanimité d'accorder les dons et commandites suivants:

- |   |        |
|---|--------|
| • Centraide Québec et Chaudières Appalaches                 | 100\$  |
| • Centre d'écoute et de prévention du suicide Bce-Etchemins | 100\$  |
| • Noël du bonheur   | refusé |

Adoptée unanimement.

2011-09  
181

### **12.05 - FIN. PERMANENT DU RÈGLEMENT 419-2010: ACCEPTATION DE L'OFFRE**

#### **12.05 - FIN. PERMANENT DU RÈGLEMENT 419-2010: ACCEPTATION DE L'OFFRE :**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe souhaite procéder au financement permanent du règlement d'emprunt 419-2010 pour un montant de 1,263,200\$;

Attendu que, pour ce faire, la municipalité a négocié, de gré à gré, avec la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce, les conditions de ce renouvellement;

En conséquence :

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement :

QUE la Municipalité du village de La Guadeloupe accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce pour son emprunt du 19 septembre 2011, au montant de 1,263,200\$, par billet en vertu du règlement(s) d'emprunt numéro 419-2010, au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

<b>53 700\$</b>	<b>2.82%</b>	<b>19 septembre 2012</b>
<b>55 500\$</b>	<b>2.82%</b>	<b>19 septembre 2013</b>
<b>57 400\$</b>	<b>2.82%</b>	<b>19 septembre 2014</b>
<b>59 300\$</b>	<b>2.82%</b>	<b>19 septembre 2015</b>
<b>1 037 300\$</b>	<b>2.82%</b>	<b>19 septembre 2016</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, telles que mentionnées ci-haut.

Adoptée unanimement.

**2011-09  
182**

**12.06 - FIN. PERMANENT DU RÈGLEMENT 219-2010: AUTORISATION D'EMPRUNT**

**12.06 - FIN. PERMANENT DU RÈGLEMENT 419-2010: AUTORISATION D'EMPRUNT**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt 419-2010, la Municipalité du village de La Guadeloupe souhaite emprunter par billet un montant total de 1 263 200\$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

En conséquence:

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 263 200\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 419-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par Mme la mairesse et le secrétaire-trésorier ;

QUE les billets soient datés du 19 septembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012.	53 700\$
2013.	55 500\$
2014.	57 400\$
2015.	59 300\$
2016.	61 400\$ (à payer en 2016)
2016.	975 900\$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du village de La Guadeloupe émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 19 septembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 419-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée unanimement.

2011-09  
183

#### **12.07 - AFFECTATION DU FOND DE ROULEMENT**

##### **12.07 - AFFECTATIONS DU FOND DE ROULEMENT :**

Attendu que le comité des finances, après son analyse des états financiers en date du 27 juillet 2011, conclue qu'il serait sage pour la municipalité d'assurer une meilleure couverture financière de son plan triennal d'immobilisations pour l'exercice 2011.

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu à l'unanimité d'affecter un montant de 30,000\$ au fonds d'opération 2011 afin de couvrir certaines dépenses d'immobilisations de l'exercice 2011.

Adoptée unanimement.

2011-09  
184

#### **12.08 - ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE**

##### **12.08 - ACQUISITION D'UN SERVEUR INFORMATIQUE :**

Attendu que l'acquisition d'un serveur informatique a été planifiée au plan triennal d'immobilisations 2011-2013, pour l'exercice 2011, au montant de 12,500\$

En conséquence,

Il est proposé par M. Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité:

- d'adopter la proposition de Services PIPC inc., au montant de 9,385\$ avant taxes, tel que plus amplement décrit au document déposé devant ce conseil sous la quote 12.08

Adoptée unanimement.

#### **12.09 - AVIS D'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

##### **12.09 - AVIS D'APPROBATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT :**

Dépôt de l'autorisation, par le ministre des Affaires Municipales, du règlement d'emprunt 428-2011, d'une valeur de 400,000\$ pour des travaux de conduite des eaux pluviales et de bassins de rétention sur la 8e rue Ouest et la 11e rue Est.

### **13 - LÉGISLATION**

#### **13 - LÉGISLATION :**

##### **13.01 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, RÈGLEMENT # 432-2011.**

##### **13.01 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 432-2011:**

Avis de motion est donné par la conseillère au siège no 1, Mme Lise Roy, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 432-2011, règlement modifiant le règlement # 370-2007 (Plan d'urbanisme) ainsi que les plans d'affectation des sols qui lui sont annexés.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

##### **13.02 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT # XXX.2010**

##### **13.02 - AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT # 433-2011:**

Avis de motion est donné par la conseillère au siège no 1, Mme Lise Roy, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement # 433-2011, règlement modifiant le règlement 373-2007 "Règlement de zonage" ainsi que les plans de zonage qui lui sont annexés.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

**2011-09  
185**

##### **13.03 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 432-2011**

##### **13.03 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 432-2011:**

PROJET DE RÈGLEMENT #432-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #370-2007 (PLAN D'URBANISME ET LE PLAN D'AFFECTATION DES SOLS QUI LUI EST ANNEXÉ

ATTENDU que le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de La Guadeloupe de procéder à des modifications du plan d'affectation des sols du règlement du règlement 370-2007;

ATTENDU que l'objet de ce projet de règlement est de corriger le plan d'affectation des sols, en périmètre urbain, afin qu'il respecte les modifications apportées, par le projet de règlement #433-2011, au règlement de zonage 373-2007 et au plan de zonage en périmètre urbain qui lui est annexé;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement # 432-2011 déposé devant le conseil et joint à la présente séance.

Adoptée unanimement

**2011-09  
186**

##### **13.04 - ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT #433-2011**

##### **13.04 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 433-2011**

PROJET DE RÈGLEMENT #433-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #373-2007 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) ET LE PLAN DE ZONAGE QUI LUI EST ANNEXÉ

ATTENDU que la municipalité souhaite remplacer la zone d'affectation commerciale C-708 en agrandissant la zone d'affectation commerciale C-803;

ATTENDU que la municipalité souhaite modifier la zone d'affectation publique P-105;

ATTENDU que la municipalité souhaite corriger le chevauchement d'affectations pour une même propriété (même numéro de matricule);  
En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Joly et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement # 433-2011 déposé devant le conseil et joint à la présente séance.

Adoptée unanimement

### **13.05 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 434-2011**

#### **13.05 - AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT 434-2011**

Le conseiller au siège #1, Mme Lise Roy, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté, pour adoption, un règlement, portant le numéro 434-2011, relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles de déontologiques devant guider les membres du conseil.

Afin de respecter les exigences des articles 10 et 11 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (L.R.Q., c. E-15.1.0.1) copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

### **14 - DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE NO 3**

#### **14- DÉMISSION DU CONSEILLER AU SIÈGE NO 3 :**

Le directeur général dépose la lettre de démission du conseiller au siège no 3, Monsieur Normand Pouliot.

Mme la mairesse et les membres du conseil soulignent la qualité du travail et l'implication du conseiller au cours des dix dernières années.

### **15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :**

Aucune question

2011-09  
187

### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

#### **16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :**

Il est proposé par Mme Madeleine Fortin, et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h45

---

Huguette Plante, mairesse

---

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.